Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 51

Artikel: Un requin dans le lac Léman
Autor: F., F.-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181540

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la nuit par une fenêtre entr'ouverte à cet effet, nous entortiller dans nos draps et couvertures, puis nous tendre comme un ballot à d'autres comparses qui attendaient dans le jardin et nous transporteraient à quelques cents pas de là au milieu des vergers.

Pendant ce temps, le domestique fermerait porte et fenêtre pour nous couper la retraite.

Vous voyez d'ici la figure que nous aurions faite dans cet équipage, et quand vêtus comme des fantômes, nous aurions dû réveiller la famille du président pour pouvoir rentrer dans la maison.

Le lendemain, nous eussions été la risée de tout le village et l'objet des quolibets de nos camarades.

Heureusement qu'il n'en fut point ainsi.

Un jeune garçon qui avait entendu le complot, nous en révéla les détails et nous nous mîmes sur nos gardes, sans toutefois avoir l'air de ne rien savoir.

En rentrant le soir dans notre chambre, notre première précaution fut de fermer la porte à clef et de nous assurer que l'une des deux fenêtres était fermée. Quant à celle qui devait livrer passage à nos *enleveurs*, nous la laissâmes telle qu'elle avait été préparée.

Puis le sort décida qui de nous deux se coucherait pendant que l'autre monterait la garde.

La faction me fut dévolue.

Entre minuit et une heure, j'entends un léger bruit de pas et je réveillai le fourrier.

Nous prîmes nos fusils comme armes de choc et attendîmes de pied ferme.

La dernière parallèle étant terminée, les assaillants allaient donner l'assaut de la place.

Le moment était solennel.

Nous vîmes une tête se dessiner, puis une main pousser doucement la fenêtre qui s'ouvrit.

Le but de notre ennemi se découvrit alors en plein. Au moment où par un dernier mouvement il allait se trouver dans la chambre, il reçut nos deux crosses dans la poitrine et tomba à la renverse sur ses complices en poussant un juron qui eût fait frissonner le charretier le plus brutal.

Et sur ce, nos courageux chevaliers d'aventures détalèrent en proie à une frayeur indescriptible.

Le lendemain, cette équipée était connue de tout le village, et quand notre fanfare sonna l'heure du départ, chacun voulait nous serrer la main, sauf sans doute ceux qui s'étaient laissé prendre au piége qu'ils avaient tendu.

Pour nous, nous leur avions pardonné de bon cœur. L. C.

Thermes de Lessus.

Un requin dans le lac Léman.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre estimable journal, pour demander aux personnes qui en connaîtraient la clef l'explication du problème suivant :

Un pêcheur de Villeneuve trouva sur la grève du lac, le printemps dernier, un long bâton noueux qu'il remit à M. le Dr Chausson, de Gimel; celui-ci y reconnut immédiatement une colonne vertébrale de poisson, formée de 115 vertèbres osseuses, présentant une longueur totale de 1,44 mètre et une épaisseur de 3 centimètres environ. Quel poisson avait pu posséder un tel axe osseux? L'anguille est le seul poisson de notre lac qui ait un nombre aussi considérable de vertèbres (l'anguille vulgaire en a de 113 à 116). Mais la colonne vertébrale en question est loin d'être complète; son extrémité postérieure ne présente aucune trace des changements de forme qui signalent la région de la queue; elle doit donc avoir eu primitivement un nombre bien plus considérable de vertèbres et ne peut avoir appartenu à une anguille. Ses dimensions indiquent, du reste, un animal d'une taille bien supérieure à celle que peuvent atteindre les plus grandes anguilles d'eau douce.

M. Chausson a présenté cette intéressante pièce anatomique à la Société vaudoise des sciences naturelles, dans sa séance du 15 novembre 1871, et a bien voulu en faire présent au Musée cantonal.

Voici les premiers résultats de l'étude que nous avons pu en faire :

1° Cette pièce est une colonne vertébrale, mais ce n'en est qu'un fragment; elle n'est pas entière. Il y manque les vertèbres cervicales qui s'articulent au crâne; il y manque aussi les vertèbres caudales. L'animal à qui a appartenu ce fragment était certainement bien plus long que le morceau qui nous en reste.

2° C'est une colonne vertébrale de poisson; elle est facilement reconnaissable à la forme biconcave des corps vertébraux.

3° Ce n'est pas une colonne vertébrale de poisson osseux. En effet, au-dessus des corps vertébraux est un canal formé d'une succession d'arcs cartilagineux, à l'intérieur duquel est conservé un cylindre aplati, de consistance caséeuse, séparé en deux moitiés par deux sillons médians; une coupe de ce cylindre y a fait reconnaître les débris de la moëlle épinière; les arcs cartilagineux qui l'entourent sont donc les lames vertébrales. Or, dans tous les poissons osseux, les lames vertébrales sont formées de tissu osseux; les lames vertébrales de notre colonne étant de tissu cartilagineux, elle n'a pas appartenu à un poisson osseux.

4° C'est une colonne vertébrale d'un animal de la famille des Plagiostomes (Raies et Requins). Nous avons fait une coupe du corps d'une vertèbre, perpendiculairement à l'axe et nous y avons constaté le dessin, caractéristique pour les vertèbres de requins, de quatre canaux coniques, disposés en forme de croix, qui, partant de la circonférence et aboutissant au centre, divisent la vertèbre en quatre secteurs, dont deux latéraux symétriques et deux médians, le supérieur un peu plus large que l'inférieur. — L'étude microscopique de la substance osseuse confirme cette détermination; elle montre en effet que le corps de la vertèbre est composé d'un tissu fibreux et élastique, mais ne présentant pas trace des véritables corpuscules osseux des poissons osseux.

Quant à préciser plus exactement le genre et l'espèce du requin qui est venu ainsi échouer sur la plage de Villeneuve, cela nous est impossible, vu l'absence dans nos collections d'un matériel de comparaison suffisant. Disons, cependant, que rien dans la taille et les dimensions de notre individu ne s'oppose à ce que nous ayons affaire à un requin. Le nombre des vertèbres est très considérable chez les poissons de cette famille, et s'élève dans certaines espèces jusqu'à 365; nous n'en avons que 115 dans le fragment qui est entre nos mains, mais nous avons déjà constaté que ce n'est qu'une partie de la colonne vertébrale. Quant à la taille des requins elle varie considérablement suivant les espèces; elle atteint 52 pieds chez le *Selache maxima*, et 40 pieds chez le *Carcharodon Rondeletii*; notre fragment de colonne vertébrale a appartenu à un animal qui pouvait avoir de 10 à 15 pieds de long.

Pour ce qui est de l'état de conservation de cette pièce anatomique, il est tel que l'on peut affirmer : 1° qu'elle n'est pas fort ancienne; les cartilages, et surtout la moëlle épinière, sont assez intacts pour qu'elle ne date pas de plus d'un an ou deux; 2° qu'elle n'a pas été longtemps exposée aux intempéries sur la plage de Villeneuve, car la moëlle épinière n'aurait pas tardé à se putréfier et à disparaître; 3° qu'elle n'a pas été longtemps roulée par les vagues, car les disques des vertèbres présenteraient des traces de l'usure sur les galets du lac.

Telles sont les données du problème. D'où peut venir ce débris de requin, voilà la question qui nous est posée.

Que l'animal n'ait pas vécu dans notre lac, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et je n'hésite pas à rassurer les nageurs et nageuses timides qui pourraient craindre à l'avenir de rencontrer dans leurs ébats le compagnon de ce redoutable pélerin. Les requins ne peuvent vivre longtemps dans l'eau douce, et le trajet de la Méditerranée au Léman est assez long pour nous préserver à tout jamais de semblable visite; la perte du Rhône est du reste un obstacle assez infranchissable pour que nous puissions hardiment calmer les inquiétudes des plus timorés.

Si, comme on l'avait cru d'abord, cette colonne vertébrale avait appartenu à un esturgeon, l'on aurait pu expliquer sa présence à Villeneuve en l'attribuant aux reliefs des festins gargantuesques de quelque famille russe égarée sur nos rivages. Mais, si notre détermination est exacte, cette interprétation tombe d'elle-même, car le requin, même nourri des viandes les plus succulentes, n'a jamais pu être digéré que par les estomacs surexcités des amateurs de cuisine saugrenue. Il est vrai que les pêcheurs des ports de mer et les matelots affamés se régalent de cette viande, et l'on en a même débité, nous dit-on, aux halles de Paris; mais je ne sache pas que ce mets exotique ait jamais figuré sur le menu des grands hôtels et autres caravansérails que notre Suisse offre si généreusement aux touristes et aux désœuvrés des deux mondes.

A moins donc que le chef de l'un des hôtels de Vevey ou de Montreux ne vienne nous faire des confidences, un peu compromettantes, nous écarterons la possibilité de voir dans la colonne verticale de Villeneuve les débris de la cuisine de quelque sauvage étranger. Mais, cette supposition éliminée, nous sommes encore moins avancés pour cela, et nous en sommes réduits aux conjectures les plus invraisemblables. Je n'en citerai que deux. — Je me rappelle avoir vu, je ne sais où, aux mains d'un petit crevé, de je ne sais quelle nation, une badine sculptée dans une colonne vertébrale de requin. Peut-être quelque tourneur, au génie inventif, a-t-il fait venir d'un port de mer un assortiment de colonnes vertébrales de requins dans le but d'orner de cette parure les élégants de sa clientèle; la pièce trouvée à Villeneuve aurait eu des dimensions trop lourdes et il l'aurait jetée comme un rebut au lac. Ou bien quelque montreur de ménagerie ambulante possédait-il dans sa collection de curiosités un squelette de requin que dans un moment de découragement il aurait jeté sur la plage. Le champ des conjectures est vaste, et je livre ce riche thème de méditations aux amateurs de casse-tête et aux déchiffreurs d'énigmes.

Dans le cas où, Monsieur le Rédacteur, quelque personne charitable viendrait vous confier des révélations sur ce sujet, je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez bien les communiquer à votre dévoué

Dr F.-A. F.

Morges, le 6 décembre 1871.

Onna bounna leçon.

(*Conto*).

Lai avai on iadzo on pahisan et sa féna qu'avion trai felié : Gritton, Glôdine et Louison.

Clliaux traî dzoûnetté étion bin grachausé, et prâo bravetté, mâ l'avion daî tîté de la metsance et Louison onco gro mè que lé z'autré.

Lé valets renascâvon à lé fréquentâ, mâ toparai avouè lotin lé dûé premîré trovâron dai z'hommo.

Po Louison l'avai biô sé reguingolâ, sé fèrè balla, tsacon cognessai sa lingua d'aspî et lé z'éposaré ne s'en tsaillessont pas.

Portant, à la fin dai fin, lai vint on galant po la mariâ. Lé veré que l'étai dé llien, assebin ti lé vesins désiront que cè pourro cor saret in rossî âo tot fin.

Lé bon. L'avion tot arrindzî po la noça. Lé bans devesson êtré publéhî trai iadzo, et trai dzo aprî la derraira Demindzo, l'épâo devessai sé rincontra à l'église à dûé z'aoré dé la vêpra po sé mariâ.

Lo dzo dâo mariadzo lé doû villio arrevaront à l'église avouè lâo Louison âo pekolon dé dué z'aoré. Lo menistre lai étai dza avoué lo séniâo, mâ, pas mè d'épâo quiè din ma catsetta.

A trai z'âoré vainquié noûtrou gaillâ qu'arrevé tot bllian dé pussa, aguelhi su on villio tsevau musco.

Portâvé pai derrai on crouïo petairu à frotta, qu'ètai liettâ su se n'estoma avouè on cordzon dé vouabllia ; l'avaî daî metanné aî mans et on gros tsin coffo' que lai correçai apri. Vo pouaîdé pinsa lo bio galant que cin baillîvé.

Ao derrai mot dâo menistre, l'épâo tsampé on par dé batsé din la carletta dâo séni'âo et dese dince à sa féna : « Chauta su cè tsevau, dévant mè et tsouhié-té de ne pas tsezi, no vollien allâ à l'otto.

Louison qu'étai tant fierta n'osâvé tot parai pas sé rebiffâ; son pèré qu'avai fait couairé lo boutefa po régalâ son bio-fe avai voliu lé fèré intra po medzî on bokenet, mâ l'épâo né voliut rin ouré, l'infortsé son bidet et via.

Quant l'uront fè on bon bét de tsemin, l'épâo laissé tsezi iena dé sé metanné.

« Apporta-mé cin » que dese à son tsin ; mâ lo tsin fâ état de ne rin avai ohiu.

Apporta-mé cin, té dio que réfâ ; mâ la bêté ne budze pas mè qu'onna borna. Assebin quand lo tsin lai ut manquâ trai iadza, ie prind son petairu et lo fot bas.

On poû pllie llien din on boû, l'épâo déchint, fâ déchindré sa féna po medzî on bokon dé bovena qu'étai din sa betatse, poui laissé lo tsévau sé governa solet avoué le lincou sur le cotson.

Quand furont bin repaissu, l'épâo crié trai iadzo son bidet, mâ sin povai l'arrêta dé brottâ.

Adon ie reprind son petairu et lo tié sin pédi.

Mâ quand la féna eut cin vu, l'a coumincî à avaî la gruletta. (*A suivre*). L. C.

Les landsgemeindes de la Suisse.

Sous ce titre, M. le professeur Rambert vient de publier, dans la *Bibliothèque universelle*, un travail excessivement intéressant, duquel nous nous permettons d'extraire les lignes suivantes :

« Les étrangers qui se jettent à flots sur la Suisse ne savent rien de nos landsgemeindes. La nature les attire, non l'homme. Les Suisses eux-mêmes ne les connaissent que pour en avoir ouï parler. Les landsgemeindes des deux Appenzell et des deux Unterwald ont lieu le même jour, le dernier dimanche d'avril; celles d'Uri et de Glaris, le dimanche suivant.

Toutes les landsgemeindes, sans exception, commencent par une cérémonie religieuse. « Au nom du Dieu Tout-Puissant! » lit-on en tête de la Constitution fédérale; cette formule froide sur le papier devient une réalité dans les assemblées du peuple des cantons primitifs.

A Sarnen, un autel est dressé derrière la tente